

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 22 juin 2016 à 20h30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER			X	Jean-Jacques DEHAIS
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN			X	Éric LESOBRE
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	Armelle DUBEC
Mme Valérie BASLEY			X	Pierre LOZOUET
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 8 juin 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques DEHAIS

Approbation du compte-rendu du 4 avril 2016 : à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants, acceptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

- Création de la Société Publique Locale Ciné Seine.
- Fusion des 3 communautés de communes CCPNOR, CCME et CCPM.

1) Délibération relative à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et la mise en forme du Plan Local d'Urbanisme : bilan de concertation et arrêt du projet de PLU

Madame Le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion de Conseil Municipal du 5 novembre dernier, après délibération, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté à l'unanimité. Ce projet de Plan Local a été communiqué pour avis aux personnes publiques associées (PPA).

Les services de l'État ont émis un avis défavorable à ce projet.

Suite à la réunion du 17 mars dernier, avec les services de l'Etat, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été retravaillé avec les observations reçues des personnes publiques. La commune a limité l'étalement urbain et la consommation d'espace à distance des équipements, le projet a été présenté de nouveau le 17 juin 2016.

Madame Le Maire précise que les élus ont été destinataires de l'ensemble des pièces du dossier. Elle leur demande de se prononcer sur ce nouveau document.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, tirent le bilan de cette concertation et arrêtent le projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce projet de Plan Local sera communiqué pour avis : à l'ensemble des personnes publiques associées, aux communes limitrophes et à la Communauté de Communes.

2) Reprise du dossier de PLU par le cabinet ATTICA

Le cabinet ATTICA en charge de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, a dû reprendre le dossier après l'avis défavorable des services de l'Etat.

Ces prestations supplémentaires ont été détaillées dans la proposition d'avenant N°3 du marché de PLU de Clères, elles sont estimées à 4 356.23 € HT (soit 5 227.50 € TTC).

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cet avenant et de prendre une Décision Modificative pour inscrire la dépense au budget.

Le montant inscrit au BP 2016 pour le PLU est de 3 790.00 €. Il faut donc prévoir une dépense supplémentaire de 1 437.50 € (5 227.50 € – 3790.00 €).

D'autre part, la demande de versement du solde de la subvention accordée pour l'élaboration du PLU par le Département est en cours d'instruction. Le montant attendu est de 2 376.80 €.

Décision Modificative proposée :

- Dépense d'Investissement	Article 202/20 – 101	1 500 €
- Recette d'Investissement	Article 1323/13	1 500 €

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette Décision Modificative.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer l'avenant n°3 de la société ATTICA et de prendre une Décision Modificative pour inscrire la dépense au budget.

3) Dons versés pour la Chapelle du Tôt

1 - « Le Godillot clérois »

En mars dernier, « Le Godillot clérois » a organisé la « soirée de la jonquille ». Suite à cette manifestation, un don de 220 € a été versé à la commune de Clères pour la réfection de la Chapelle du Tôt.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation d'accepter ce don.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent le don de 220 € versé à la commune par l'association « Le Godillot clérois ».

2- Quête mariage

Camille CLAIR et Arthur BART se sont mariés à Clères le 4 juin. Ils ont souhaité que le montant de leur quête soit versé à la commune pour la réfection de la Chapelle du Tôt, soit un montant de 61.52€.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation d'accepter ce don.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent le don de 61.52 € versé à la commune correspond à la quête du mariage de Camille CLAIR et Arthur BART.

4) Convention à passer avec la commune de Frichemesnil pour les enfants de maternelle.

Pour l'année 2015-2016, 7 enfants de Frichemesnil sont scolarisés en maternelle sur la commune de Clères.

La convention établie l'an passé avec la commune de Frichemesnil faisait apparaître un coût de 340 € par enfant (10 enfants de Frichemesnil inscrits en maternelle).

Madame Le Maire propose aux élus de maintenir le tarif de 340 € par enfant à appliquer à la commune de Frichemesnil.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame Le Maire à signer avec la commune de Frichemesnil une convention et d'appliquer le tarif de 340 € par enfant pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

5) Travaux SDE 76

– Renforcement du réseau électrique « Impasse des Eiders »

Madame Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour le renforcement de réseaux « Impasse des Eiders » dont le montant prévisionnel s'élève à 75 858,00 € TTC dont 3 770,00 € de TVA et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 920,00 € TTC.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces travaux de génie civil des réseaux de communications électroniques.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité les travaux de renforcement de réseaux « Impasse des Eiders » dont la commune de Clères participera à hauteur de 13 920,00 € TTC.

– Mâts d'éclairage public « Impasse des Eiders »

Madame Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour la fourniture et la pose de 5 mâts d'éclairage public « Impasse des Eiders » dont le montant prévisionnel s'élève à 8 532,00 € TTC dont 1 422,00 € de TVA et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 582,00 € TTC.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces travaux d'éclairage public.

Pour les travaux de l'Impasse des Eiders, une délibération avait déjà été prise le 5 janvier 2015 et le 15 octobre 2015. Il s'agit d'entériner les coûts définitifs, soit 17 502 € (montant inscrit précédemment 18 929 €).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la fourniture et la pose de 5 mâts d'éclairage public « Impasse des Eiders » dont la commune de Clères participera à hauteur de 17 502,00 € TTC.

– Lanterne « Rue du Mouchel »

Madame Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour la fourniture et la pose d'une lanterne supplémentaire « Rue du Mouchel » dont le montant prévisionnel s'élève à 1 944,00 € TTC dont 324,00 € de TVA et pour lequel la commune participera à hauteur de 894,00 € TTC.

Une délibération avait déjà été prise le 9 février 2015 pour la fourniture et la pose d'un support bois équipé d'une lanterne afin d'éliminer le « trou noir » dans ce secteur.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces travaux.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la fourniture et la pose d'une lanterne supplémentaire « Rue du Mouchel » dont la commune de Clères participera à hauteur de 894,00 € TTC.

6) Engagement dans une démarche « Zéro phyto »

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a décidé début 2016, une modification substantielle d'attribution de ses aides aux collectivités chargées de l'adduction d'eau potable. Elle exige désormais que le SIAEPA et les communes adhérentes à ce syndicat soient engagées dans une démarche « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion.

Cet engagement se manifeste par une délibération du syndicat mais aussi de chaque commune adhérente.

Madame Le Maire donne lecture aux élus du projet de délibération du SIAEPA de Grigneuseville et Bellencombre. Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement dans cette démarche et de l'étendre aux 4 syndicats d'eau dont dépend la commune de Clères.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal s'engagent à l'unanimité dans une démarche « zéro phyto » pour les espaces publics dont la commune assure la gestion, ceci pour les 4 syndicats d'eau intervenant sur le territoire de la commune de Clères.

7) Travaux

1 – Réfection du trottoir longeant le Parc Zoologique

Suite aux nombreuses plaintes de clérois, sur l'état du trottoir qui longe le parc Zoologique, Madame Le Maire propose sa réfection, le coût est estimé à 20 907 € TTC et demande l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter une subvention auprès du Département.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Madame Le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département pour la réfection du trottoir longeant le Parc Zoologique.

2 – Réfection de la gouttière des halles

Madame Le Maire suggère également la réfection de la gouttière des halles. Avant de lancer ces travaux, elle propose d'attendre que l'aménagement pour écarter les véhicules du pilier des halles soit réalisé. La Direction Des Routes s'est engagée à poser des plots plastiques courant juin, afin de matérialiser ce que pourrait être l'aménagement définitif. De nouveaux devis seront demandés pour la réfection de la gouttière.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, de demander des devis pour la réfection de la gouttière des halles de la commune.

8) Cinéma itinérant : Création de la Société Publique Locale et choix du mode de gestion par délégation de service public

Afin de pouvoir relancer l'activité du cinéma itinérant, il a été choisi la gestion par délégation de service public, de ce fait, la création d'une Société Publique Locale (SPL) est indispensable. Madame Le Maire présente ce projet aux élus. La SPL est une société anonyme, de droit privé dont la spécificité est de réunir des actionnaires publics.

La SPL pourra alors subdéléguer la mission de service « itinérant de cinéma à un prestataire-exploitant, dans le cas présent la société Néo Cinéma en suivant pour cela les règles de la commande publique.

Afin de pouvoir constituer le capital pour la création de cette SPL, il est demandé un apport de 4000 € par commune. Le conseil d'administration de la SPL Ciné Seine sera composé d'un administrateur par commune.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création de la Société Publique Locale Ciné Seine.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, de participer à hauteur de 4000 € pour créer la Société Publique Locale Ciné Seine.

9) Fusion des Communautés de Communes

Conformément à la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), Madame La Préfète préconise la fusion des trois intercommunalités : CCPNOR, CCME et CCPM.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur la fusion des 3 communautés de communes :

Les élus de la commune de Clères avaient émis un avis favorable à la première proposition de Monsieur Le Préfet, c'est-à-dire la fusion de la CCME et de la CCPM et le rattachement de la commune de Bosc-Le-Hard à la CCPNOR.

En ce qui concerne la fusion des 3 communautés de communes, les élus sont partagés :

- Cette fusion au regard de la loi NOTRe, n'est pas obligatoire, puisque la CCPNOR regroupe près de 28 000 habitants, chiffre au-dessus du seuil légal de 15000 habitants.
- Un risque de fragiliser la démocratie représentative avec une assemblée de plus de 80 délégués et un nombre de délégués par commune qui diminue.

Après délibération à 8 voix POUR et 7 voix CONTRE, le Conseil Municipal est favorable à la fusion des trois intercommunalités : CCPNOR, CCME et CCPM.

10) Informations diverses

1 - Quelques dates à retenir :

- Dimanche musical : le 19 juin 2016
- Eglise en scène : Mardi 28 juin 2016

2 – Rendez-vous avec le CAUE

- ***La Chapelle du Tôt***

La commune de Clères a souhaité les conseils du CAUE76 pour son projet de restauration de la Chapelle du Tôt. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par les élus pour préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

Lors de sa visite, Madame LOPES a constaté des attaques de vrillettes au niveau des lattis de la voute en plâtre et la charpente. Elle a également rappelé que certains objets de la chapelle étaient classés.

Le CAUE propose à la commune de procéder à la désignation d'une maîtrise d'œuvre spécialisée (architecte du patrimoine) pour faire un diagnostic.

Monsieur Pierre LOZOUET propose de prendre contact avec Madame LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques.

- ***Création d'un local de stockage attenant aux vestiaires sportifs***

Monsieur Pierre LOZOUET a présenté à Madame LOPES du CAUE le projet de création d'un local de stockage. Madame LOPES a inscrit dans un document les différentes implantations proposées. Ce document sera envoyé aux élus dès qu'il sera reçu sous format électronique.

3- Salle de la Clérette

Madame Le Maire informe les élus qu'aujourd'hui les clés de la salle la Clérette ont été remises au Foyer de la Culture et des Loisirs. Cette attribution de clés a été accompagnée d'un état des lieux et de la remise d'un exemplaire de l'arrêté de mise à disposition de la salle.

4- Prochaines Fêtes Médiévales

Madame Le Maire informe les élus que Monsieur Pierre LOZOUET participe aux réunions programmées par le Parc et le Foyer en qualité de représentant de la commune, pour l'organisation des prochaines fêtes médiévales. Lors d'une réunion, il a été rappelé que le Parc zoologique de Clères a engagé des investissements importants lors des dernières fêtes médiévales, et a enregistré un déficit. Des mesures sont à l'étude pour réduire les dépenses et augmenter les recettes.

5 – Vente du presbytère

Madame Le Maire a fait établir par Madame CADOT, de France Domaine une estimation de la valeur du presbytère. Le bien a été évalué à 346 000 € pour 228m².

Levée de séance 23h30.